

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

21/02/2024

Débat d'Orientation Budgétaire

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	1
1. SITUATION DU SYNDICAT AU TERME DE L'EXERCICE 2023	1
a. Bilan global financier de l'année 2023	1
b. Etat de la dette et des emprunts	2
c. Etat du personnel.....	2
2. 2. BILAN D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023	3
a. En investissement.....	3
b. En fonctionnement.....	4
c. Synthèse historique.....	4
d. Etat de la programmation pluriannuelle.....	5
e. Part des charges de personnel sur les dépenses du syndicat	6
3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	7
a. Section fonctionnement	7
En dépenses :	7
En recettes :	7
b. Section investissement.....	7

PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du Budget Primitif (BP).

Avec la mise en œuvre du référentiel M57, le Code général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de 10 semaines maximum avant l'examen et le vote du budget primitif.

Aucun délai minimal entre la séance du DOB et le vote du BP n'est fixé mais le juge administratif considère que la tenue des discussions le soir même du vote du budget justifie l'annulation de la délibération approuvant le BP.

Ce débat s'effectue s'appuie sur la diffusion d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans la mesure où il permet de :

- discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- être informé sur l'évolution de la situation financière du Syndicat ;
- permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière du Syndicat.

1. SITUATION DU SYNDICAT AU TERME DE L'EXERCICE 2023

a. Bilan global financier de l'année 2023

Le bilan provisoire de l'exercice 2023 laisse apparaître les résultats -cumulés et annuels-suivants :

	Résultat cumulé début exercice 2023	Résultat annuel 2023	Résultat cumulé début exercice 2024
Fonctionnement	184 263,12 €	46 160,58 €	230 423,70 €
Investissement	58 759,26 €	3 036,95 €	61 796,21 €
Total des 2 sections	243 022,38 €	49 197,53 €	292 219,91 €

Les principaux points remarquables de l'année écoulée sont les suivants :

- Une augmentation des participations intercommunales portée à 320 000 € (contre 271 282 € lors de l'exercice 2022), qui a permis au SMVV de retrouver une capacité d'investissement, compte tenu des financements extérieurs mobilisables ;
- Une année de basculement de la construction du budget du syndicat de l'ancienne nomenclature M14 au nouveau référentiel M57 ;
- L'absence de grosse opération de travaux, afin de ménager la capacité de financement du projet de renaturation de la Veyle à Polaizé prévue en 2024.

En conclusion : la situation financière en fin d'exercice 2023 s'avère satisfaisante et conforme à la planification pluriannuelle, avec la constitution d'une capacité d'investissement permettant a priori d'assurer un exercice 2024 devant intégrer d'importantes demandes d'investissements sans recours à l'emprunt. L'exercice 2024 constituera néanmoins un test important de la capacité d'intervention du SMVV, à l'aune duquel seront élaborées les décisions futures.

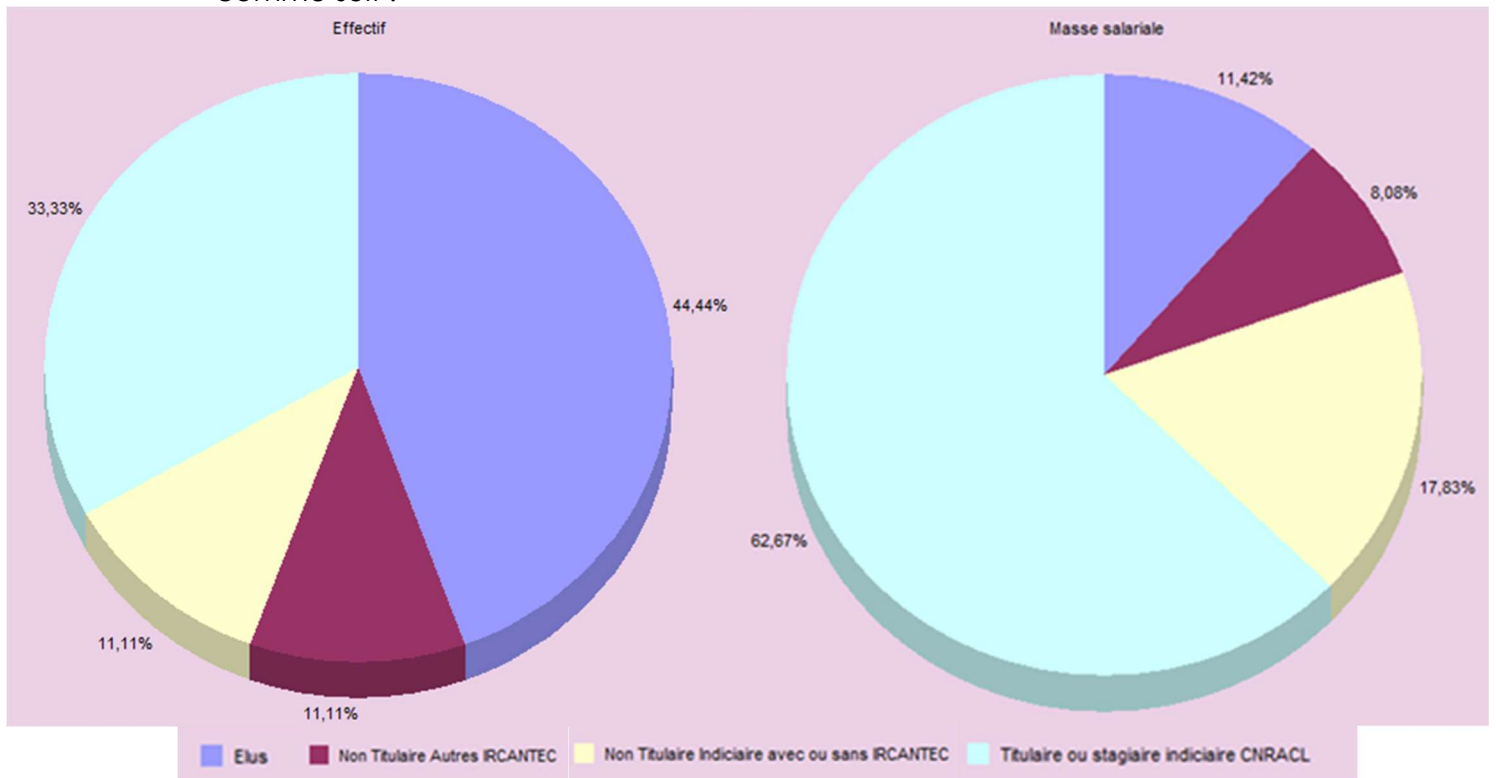
b. Etat de la dette et des emprunts

Le SMVV ne supporte aucun encours de dette, et ne prévoit pas d'y avoir recours à moyen terme. De même, il n'a été fait appel à aucun service d'ouverture de ligne de trésorerie.

c. Etat du personnel

Le personnel administratif du SMVV est toujours composé de 4 agents permanents à temps plein : 3 titulaires et 1 contractuel en CDI. Comme prévu, l'agent non permanent à temps plein, embauché dans le cadre d'un contrat de projet (CDD), a terminé ses missions le 30 juin 2023.

- Le temps de travail total se monte à 8 041 heures ;
- Les agents disposent de la participation soit à la garantie prévoyance, soit à la complémentaire santé à hauteur de 30 € mensuel ;
- Le SMVV cotise au Comité National des Actions Sociales (CNAS) au titre de son obligation de mise en place d'action sociale en faveur des agents (loi de 2007) ;
- La part des effectifs et de la masse salariale selon la catégorie de salariés se répartit comme suit :



2. BILAN D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Fonctionnement	457 805,33 €	503 965,91 €	46 160,58 €
Investissement	226 901,70 €	229 938,65 €	3 036,95 €
Total des 2 sections	684 707,03 €	733 904,56 €	49 197,53 €

Synthèse du Compte Administratif provisoire 2023

a. En investissement

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	54 499,78	10	Dotations, fonds divers et réserves	29 189,95
20	Immobilisations incorporelles	5 466,00	13	Subventions d'investissement reçues	75 076,77
204	Subventions d'équipement versées	54 499,78	20	Immobilisations incorporelles	3 723,30
21	Immobilisations corporelles	27 666,94	21	Immobilisations corporelles	223,96
23	Immobilisations en cours	71 022,90	28	Amortissements des immobilisations	67 224,89
45	Comptabilité distincte rattachée	13 746,30	45	Comptabilité distincte rattachée	54 499,78
	TOTAL DEPENSES	226 901,70		TOTAL RECETTES	229 938,65

En conclusion : une réalisation budgétaire dépourvue de grosse opération de travaux, mais principalement constituée :

- du paiement du solde d'opérations réalisées lors de l'exercice antérieure ;
- du lancement d'études de conceptions des nouvelles opérations dont les travaux auront lieu lors de futurs exercices (en investissement comme en fonctionnement). Certaines de ces études ont été lancées en fin d'année, d'où la non-réalisation des lignes budgétaires concernées, qui feront l'objet d'un report.

b. En fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	119 224,44
012	Charges de personnel et frais assimilés	240 383,43
65	Autres charges de gestion courante	30 972,57
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	67 224,89
	TOTAL DEPENSES	457 805,33

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	6 683,82
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	141,97
74	Dotations et participations	442 379,21
75	Autres produits de gestion courante	1,13
77	Produits spécifiques	54 759,78
	TOTAL RECETTES	503 965,91

En dépenses : la réalisation de l'exercice s'est révélée globalement conforme aux prévisions. Parmi les écarts les plus notables :

- Une sous consommation de la ligne 617 « études et recherches » dues à un lancement en fin d'année des études concernées (plan de gestion du Marais de Lent notamment), et le décalage à l'année suivante de certaines dépenses liées à l'opération « semences prairiales » ;
- Une consommation faible ou nulle des lignes de besoin variable (entretien de réseaux et vannages, communication, transports...).

En recettes :

Le décalage entre recettes budgétées et recettes réalisées s'explique, comme chaque année, par un décalage du versement de certaines subventions, mais qui ne remettent pas en question le principe de leur attribution et ne mettent pas en difficulté la capacité de trésorerie du SMVV.

c. Synthèse historique

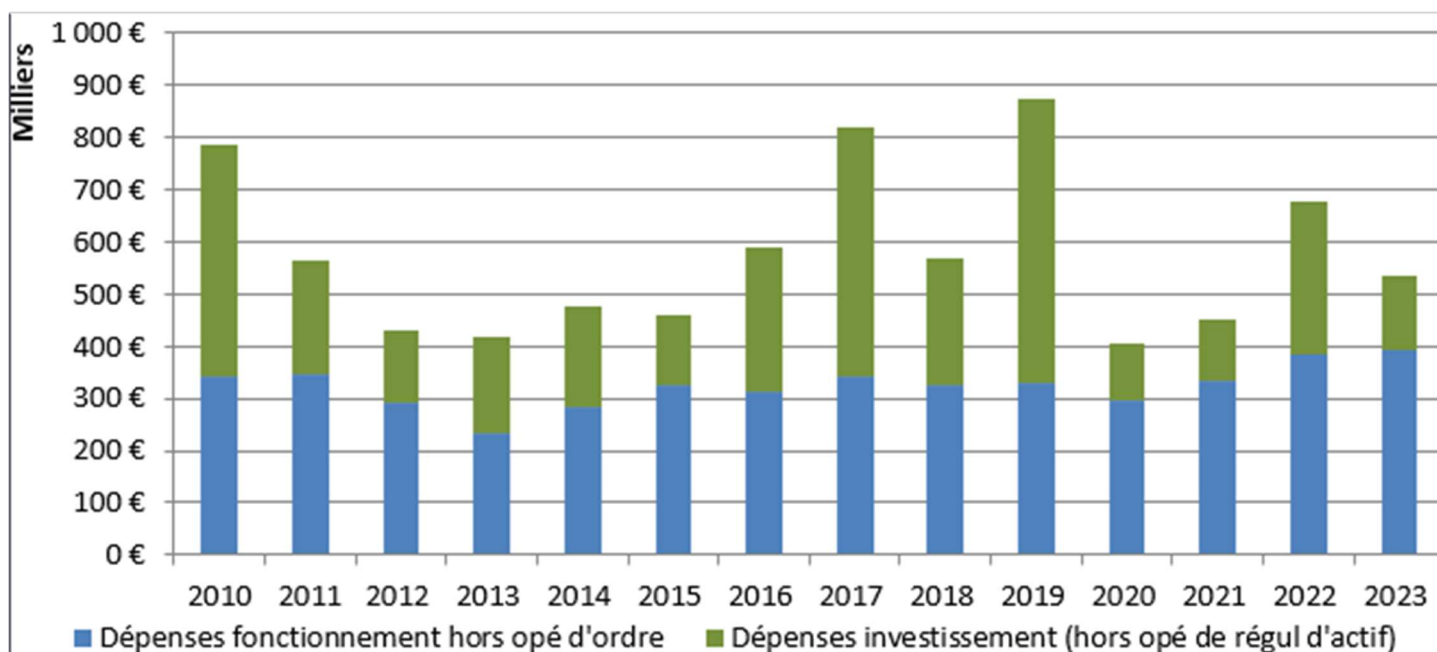


Figure 1 : chronologie des niveaux de dépenses du SMVV depuis 2010 par section

d. Etat de la programmation pluriannuelle

A la faveur de la revalorisation des participations intercommunales de l'exercice 2023, le syndicat a décliné de manière plus opérationnelle la stratégie à horizon 2030 présentée aux EPCI en début d'année 2023 (voir ROB 2023). De ces réflexions découle la programmation suivante :

	2024	2025	2026	2027	2028
Gestion des inondations					
Gestion digue Malivert (CCV)	15 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Aménagement milieux aquatiques					
Renaturation Veyle Polaizé Polliat (GBA)	530 000 €				
Renaturation Être Polliat (GBA)		250 000 €			
Renaturation Veyle St Jean/Veyle (CCV)			430 000 €		
Amén. Renon Soréal Vonnas (CCV)				A.D.	A.D.
Amén. Veyle/Irance La Bresse (CCV)					A.D.
Restauration des zones humides					
Chan'Eau Tour Chanoz Châtenay (CCV)	40 000 €	90 000 €			
PG Chaînes d'étangs LIFE/PSE (CCD)		165 000 €	348 000 €	365 000 €	288 000 €
Plan de gestion Marais de Lent (GBA)		40 000 €	A.D.	A.D.	
Plan de gestion Marais de Vial (GBA)		30 000 €	A.D.	A.D.	
Restauration Marais des Molières (GBA)				26 000 €	
Gestion des zones humides (agro environnement)					
PAEC Vallée de la Veyle (CCV)	2 000 €		2 000 €		
Filière semences prairiales (CCV)	14 000 €	14 500 €			
Démarche haies CC Veyle (CCV)	A.D.	A.D.	A.D.		
Autres actions diverses					
	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Charges de personnel	240 000 €	290 000 €	297 000 €	303 000 €	260 000 €
Charges fixes	46 500 €	47 500 €	48 500 €	49 500 €	50 500 €
Autre charges	37 336 €	37 536 €	37 736 €	38 000 €	38 000 €

e. Part des charges de personnel sur les dépenses du syndicat

Conformément aux prévisions, le poste temporaire destiné à renforcer l'animation du dispositif PAEC a pris fin en juin 2023.

En dehors de cette évolution temporaire, les effectifs du syndicat sont constitués d'une équipe permanente de 4 agents à temps pleins.

Notons que la planification pluriannuelle prévoit l'embauche à partir de 2025 d'un temps plein supplémentaire afin de renforcer l'animation des dispositifs spécifiques au territoire dombiste. Cette embauche est cependant conditionnée à de nombreux paramètres, notamment le succès de la candidature au programme LIFE déposée par la Communauté de Communes de la Dombes.

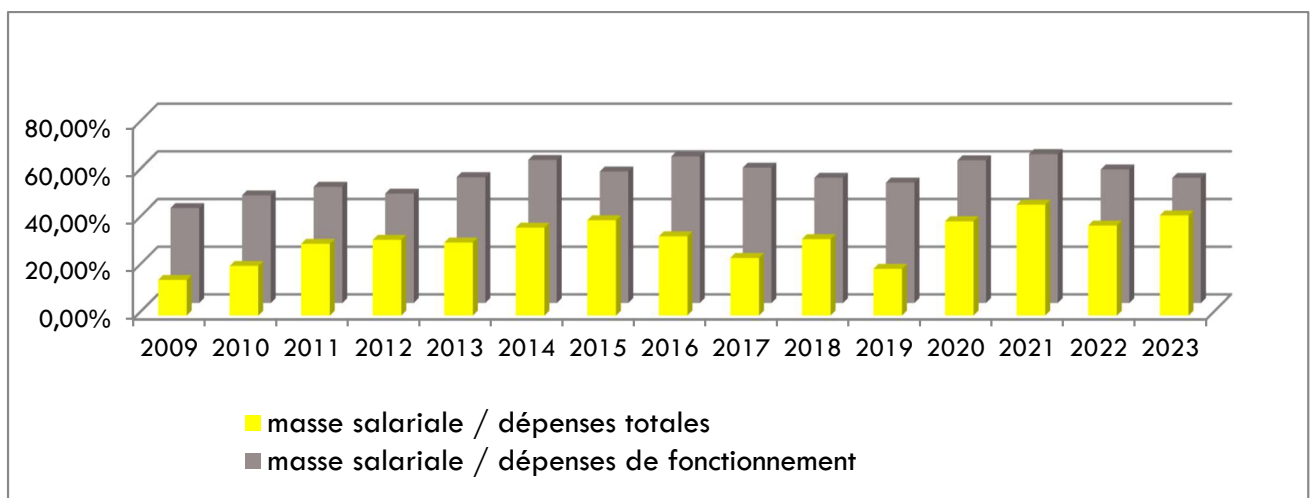


Figure 1 : chronologie de la part des charges de personnel sur les dépenses du SMVV

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Conformément à la planification pluriannuelle, l'année 2024 sera marquée par la réalisation des travaux d'une importante opération de renaturation de cours d'eau sur la Veyle à Polaizé.

Cette opération, estimée d'un coût élevé à l'échelle du SMVV, constitue le principal élément de contrainte de construction du budget 2024.

a. Section fonctionnement

En dépenses :

Le budget 2024 est marqué par un resserrement global des dépenses de fonctionnement, avec notamment :

- Une légère hausse des charges fixes en accompagnement de l'évolution des coûts ;
- Une baisse des charges à caractère générales liées aux missions, notamment sur les frais d'études et de prestations externes. Les lignes consacrées à l'entretien courant des linéaires et terrains seront définies sur une estimation des besoins basées sur les années précédentes ;
- Une baisse des charges de personnel, ramenées au financement 4 postes permanents ;
- Une augmentation des autres charges de gestion courante (incluant les indemnités), limitées aux évolutions réglementaires.

En recettes :

Les recettes de fonctionnement s'articulent autour les éléments suivants :

- Des cotisations intercommunales maintenues à hauteur de 320 000 €, conformément à la stratégie présentée aux partenaires ;
- Les aides à l'animation issues du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau comme principale recette extérieure ;
- La contribution du Département de l'Ain, notamment en tant que soutien à l'animation de l'ENS « Vallée de la Veyle »
- Le solde de diverses autres aides à l'animation liées à des dispositifs spécifiques (LEADER, PAEC, PSE...).

b. Section investissement

L'essentiel des dépenses d'investissement sera consacré au projet de renaturation de la Veyle à Polliat, dont le montant à inscrire devrait s'établir autour de 500 k€. Cette opération sera financée autour de 75% par l'Agence de l'Eau et le Département de l'Ain, les soldes de subventions n'étant cependant attendus que pour 2025 (des avances seront toutefois demandées).

Outre cette opération, la section investissement inclura des études de conception dont les travaux intégreront des dépenses d'investissements des futurs exercices, notamment la renaturation de l'Être à Polliat prévue pour 2025.

Les autres dépenses d'investissements (interventions en rivière, renouvellement de matériel informatique et/ou de terrain), seront maintenus au plus proche des besoins.